



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 28 septembre 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 septembre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, David Frau, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Basiliu Moretti, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Dominique Carlotti à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à David Frau, Camille Bernard à Annie Sichi, Jean-Pierre Sollacaro à Pierre Pugliesi, Marie-Noëlle Nadal à Basiliu Moretti, Jean-François Luccioni à Jacques Billard, Isabelle Falchi à Aurélia Massei, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Emmanuelle Villanova à Annie Costa-Nivaggioli, Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, Marie-Françoise Gaffory Fau à Christian Bacci, Pierre-Laurent Audisio à Stéphane Vannucci, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Marine Schinto à Laurent Marcangeli, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

**Etaient absents :**

Isabelle Jeanne, Philippe Kervella, Paul Mancini, Alexandre Farina

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200928-2020\_235-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020

Affichage : 02/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 28 septembre 2020**  
**Délibération N° 2020/235**  
**Travaux d'installation de bornes de contrôle d'accès urbaines**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

### 1 / Constatations :

La Ville d'Ajaccio dispose actuellement de 33 bornes d'accès implantées sur 26 sites, suivant le tableau ci-dessous (certaines rues disposant de bornes double ou triples compte tenu de la largeur de voie):

Ref.	Dénomination	Type	Zone	Nom de la zone	Alim primaire	SR sources	Etat automatisme			Etat réseau	
							Mécanisme borne	Boucle (ampli ou boude)	Totem	Local	Vers CSU
A0101	Entrée rue fesch coté Palmier	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0101	RG0001	HS	HS	OK	OK	HS
A0102	Rue Assomption /rue fesch	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0101	RG0001	HS	HS	OK	OK	HS
A0103	Rue Assomption /Cours Napoléon	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0101	RG0001	HS	HS	OK	OK	HS
A0104	Rue Assomption /rue fesch vers Abbattucci	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0101	RG0001	HS	HS	OK	OK	HS
A0105	Rue Sébastiani /rue fesch	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0101	RG0001	HS	HS	OK	HS	HS
A0106	Rue Sébastiani /Cours Napoléon	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0101	RG0001	HS	HS	OK	OK	HS
A0107	Rue des 3 marie vers Palmier	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0102	RG0001	HS	HS	OK	OK	HS
A0108	Rue des 3 marie vers Abbattucci	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0102	RG0001	HS	HS	OK	OK	HS
A0109	Rue Dr Versini /Rue fesch	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0102	RG0001	OK	HS	OK	OK	HS
A0110	Rue Dr Versini /Cours Napoléon	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0102	RG0001	OK	HS	OK	OK	HS
A0111	Rue Charon /Rue Fesch	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0102	RG0001	HS	HS	OK	OK	HS
A0112	Rue Charon /Cours Napoléon	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0102	RG0001	HS	HS	OK	OK	HS
A0113	Sortie Rue fesch coté Abbattucci	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0103	RG0001	HS	HS	OK	OK	HS
A0114	Rue des 3 Marie	Borne simple double sens	01	Rue fesch	?	?	HS	HS	OK	?	HS
A0203	Rue emmanuelle Arenic Credit Agricole	Borne double double sens	02	Diamant	TB0201	SRe0201?	Non présente	Non présente	Non présente	?	Non présente
A0201	Taxi	Borne double double sens	02	Diamant	TB0201	SRe0201	HS	HS	OK	OK	HS
A0202	Accès place du Diamant (Lancelle)	Borne double double sens	02	Diamant	TB0201	SRe0202	HS	HS	OK	OK	HS
A0301	Collège Fesch/Granval	Borne simple double sens	03	Collège Fesch	TB0301	SRe0301	HS	HS	OK	OK	HS
A0302	Collège Fesch cuisine	Borne simple double sens	03	Collège Fesch	TB0301	SRe0301	HS	HS	OK	OK	HS
A0303	Collège Fesch Cours licee	Borne simple double sens	03	Collège Fesch	TB0301	SRe0301	HS	HS	OK	OK	HS
A0304	Pascal Rossini	Borne simple double sens	03	Collège Fesch	TB0301	SRe0301	HS	HS	OK	OK	HS
A0401	Rue Paoli /Bti Masseria	Borne double double sens	04	Masseria	TB0401	SRe0401	OK	OK	HS	OK	HS
A0402	Rue Paoli /Lorenzo vers Abbattucci	Borne simple double sens	04	Masseria	TB0402	SRe0402	OK	OK	OK	OK	HS
A0403	Rue Paoli /Lorenzo vers Palmier	Borne simple double sens	04	Masseria	TB0402	SRe0402	OK	OK	OK	HS	HS
A0404	Rue Poli /Cours Napoléon	Borne double double sens	04	Masseria	TB0402	SRe0402	OK	OK	OK	OK	HS
A0501	Abbattucci 1	Borne ?	05	Abbattucci	TB0103	Sre0101	?	?	?	HS	HS
A0502	Abbattucci 2	Borne ?	05	Abbattucci	TB0103	Sre0101	?	?	?	HS	HS

A ce jour, ce système n'est quasiment pas opérationnel pour plusieurs raisons :

- Les bornes ont été endommagées au niveau mécanique. Cela est dû notamment aux nombreuses incivilités. Le matériel installé comportant des pièces « fusibles » destinées à se rompre en cas de choc, les bornes ont été rapidement et fréquemment indisponibles dans l'attente de l'intervention de remplacement de pièces endommagées.
- Le réseau fibre a montré des défaillances pour le pilotage à distance des bornes (ce problème sera réglé prochainement mais n'impacte pas le fonctionnement local des équipements par une commande directe depuis le totem).

Certains sites, notamment la rue Fesch disposent donc actuellement d'aucune borne en état de marche, ce qui mobilise fortement les services publics, notamment la Police Municipale, afin d'assurer la surveillance et le contrôle d'accès de cette partie de la ville.

### 2 / Interventions envisagées :

Il est primordial que l'ensemble des bornes de contrôle d'accès de la Ville puissent être fonctionnelles à tout moment ce qui implique le suivi d'un programme de remplacement et de modernisation des équipements techniques.

Certaines bornes actuelles soumises à des sollicitations moindres sont encore en état de marche ou ne nécessitent que peu de travaux afin d'être opérationnelles, mais cela représente une minorité des équipements présents.

Nous prévoyons donc un remplacement des bornes, avec mise en place d'un modèle plus résistant (borne pouvant fonctionner après l'arrêt d'un véhicule de 1.75T lancé à 80km/h suivant crash test) dont la motorisation est déportée dans le totem.

La présentation de ce matériel figure ci-après.

La mise en place d'une nouvelle borne de ce type s'accompagne :

- De l'installation d'un totem neuf, abritant la commande et le système hydraulique alimentant le vérin de la borne,
- De la mise en place d'un système de contrôle d'accès, permettant également l'interfaçage avec les bornes existantes reconditionnées,
- Des travaux de génie civil pour implantation du matériel (borne, totem, boucles de détection de véhicule).

Compte tenu des dépenses nécessaires et de l'étendue des travaux, il est prévu de réaliser ces travaux en 3 phases.

Modèle de borne proposé :



### 3 / Conclusion :

Nous proposons d'engager une démarche de remplacement des bornes d'accès, avec un calendrier de réalisation prévu avec un étalement sur 3 phases, en fonction des contraintes de financement, d'approvisionnement et d'intervention sur les voies de circulation de la Ville.

**Phase 1 : 90.000 euros HT**

Bornes d'accès concernées : 2 unités

Entrée rue Fesch côté Mairie (1) / Intersection rue Fesch, rue des 3 Maries (1)

**Phase 2 : 360.000 euros HT**

Bornes d'accès concernées : 8 unités

Sortie rue Fesch côté place Abbattucci (1) / Intersection rue Fesch, rue des 3 Maries (1)

Rue Emmanuel Arène (2)  
Accès place du Diamant (2)  
Place Abbatucci (2)

Phase 3 : **450.000 euros HT**

Bornes d'accès concernées : 10 unités

Rues perpendiculaires à la Rue Fesch côté cour (Assomption, Sébastiani, 3 Maries, Charon) (4)

Zone taxi – Place Diamant (2)

Pascal Rossini – Collège Fesch (1)

Lycée Fesch, côté cour (1)

Création contrôle d'accès divers (2)

**Soit un total de : 900.000 euros HT (neuf cent mille euros hors taxes).**

❖ **Proposition de plan de financement si accepté :**

	<b>Montant de l'opération HT</b>	<b>% de participation</b>
<b>Ville d'Ajaccio</b>	180 000€	20%
<b>Collectivité de Corse</b>	225 000€	25%
<b>DSIL</b>	495 000€	55%
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>900 000 €</b>	<b>100%</b>

#### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'approuver le programme de travaux d'installation de bornes de contrôle d'accès urbaines pour un montant de 900 000 € HT;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents co-financeurs selon le plan de financement suivant :

	<b>Montant de l'opération HT</b>	<b>% de participation</b>
<b>Ville d'Ajaccio</b>	180 000€	20%
<b>Collectivité de Corse</b>	225 000€	25%
<b>DSIL</b>	495 000€	55%
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>900 000 €</b>	<b>100%</b>

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2020 ;

## APPROUVE

le programme de travaux d'installation de bornes de contrôle d'accès urbaines pour un montant de 900 000 € HT;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les différents co-financeurs selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	180 000€	20%
Collectivité de Corse	225 000€	25%
DSIL	495 000€	55%
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>900 000 €</b>	<b>100%</b>

## VOTE

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**